



CENTURY 21.
HNC.Immo

BAREME HONORAIRES

Tarifs applicables au 14 février 2025

TRANSACTION – VENTE

Mandat Confiance

- 3.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000€ du prix de vente pour les appartements, maisons ;
 - 5.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000€ du prix de vente pour les terrains, immeubles ;
Plus 8% TTC du prix de vente sur la part comprise de 30.001 € à 50.000 €
Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise de 50.001 € à 100.000 €
Plus 5% TTC du prix de vente à partir de 100.001 €
- Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.**

Mandat Simple Classique

- 3.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000€ du prix de vente pour les appartements, maisons ;
 - 5.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000€ du prix de vente pour les terrains immeubles ;
Plus 8% TTC du prix de vente sur la part comprise de 30.001 € à 50.000 €
Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise de 50.001 € à 100.000 €
Plus 5% TTC du prix de vente à partir de 100.001 €
- Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.**

Mandat Simple Basique – services limités montant forfaitaire **

- De 0 € à 75.000 € TTC : 4.990 €
- De 75.001 € à 150.000 € TTC : 5.990 €
- De 150.001 € à 250.000 € TTC : 7.990 €
- De 250.001 € à 350.000 € TTC : 13.990 €
- De 350.001 € et plus : 15.990 €

**Pour tous types de bien. Voir conditions en agence

AVIS de valeur : 190 € TTC – Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles, le jour où la vente est effectivement conclue et constatée, dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf dispositions contraires du mandat.

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.

century21.fr

LOCATION à usage d'Habitation, Mixte et Meublée

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail	5% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de 4 € / m ² TTC
Honoraires pour la location d'un studio	200€ TTC dans la limite de 8€ / m ² TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	2 mois de loyers TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail	5% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de 4 € / m ² TTC
Honoraires pour la location d'un studio	200€ TTC dans la limite de 8€ / m ² TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	2 mois de loyers TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

LOCATION baux commerciaux / professionnels

Honoraires de location et de rédaction de bail : 10 % TTC du montant du loyer annuel TTC charges comprises

ACTE ADMINISTRATIFS

Rédaction d'un bail sans recherche d'un locataire	250€ TTC
Rédaction d'un avenant au bail à la charge du demandeur	90€ TTC
En cours de bail : rédaction d'un nouveau bail	120€ TTC
Avis de valeur	120€ TTC

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21

 century21.fr